



Air France

Actu



29/07/2022

## POUVOIR D'ACHAT

La CFE-CGC, obtient la revalorisation de TOUS les minimas salariaux de la branche du transport aérien et cela à compter du 1er juillet 2022 !



Dans le cadre des négociations de la branche du transport aérien, CCNTA et après 3 années de gel des minimas salariaux pour les techniciens, techniciens supérieurs / AMDE et les cadres :

**La CFE-CGC, obtient la revalorisation de TOUS les minimas salariaux de la branche du transport aérien !**

Non signataire des derniers accords de branche de la CCNTA au motif que seuls les premiers niveaux aient été revalorisés, nous avons fait valoir que :

- TOUS les salariés du secteur subissent les effets de l'activité partielle,
- TOUS les salariés du secteur subissent une inflation qui aujourd'hui devient insupportable,

**La CFE-CGC continuera de défendre, en toute indépendance, les intérêts de TOUS les salariés !**

Malheureusement, la FNAM (Organisation Patronale) n'a pas répondu à la hauteur de toutes nos demandes, notamment sur les coefficients correspondant au niveaux N4/N5 Air France. Sur ces coefficients, l'augmentation des minimas sera légèrement supérieure à 1%.

### Quel impact pour les salariés ?

➤ Une augmentation du montant de la prime d'ancienneté

Pour mémoire, la prime ancienneté est attribuée aux personnels non cadre et cadre niveau CTE, en fonction des années de service à la Compagnie. Son montant mensuel est égal à un pourcentage, fonction des années d'ancienneté appliqué au salaire minimum mensuel de la CCNTA pour le coefficient de référence du salarié dans la classification CCNTA.

Catégorie		Coefficients CCNTA	Grille Air France	Salaire Mini CCNTA 01/07/2022
		160		1695
		165		1705
	O E	170	N1	supprimé
	U M	175	N1	1715
	V P	180		supprimé
	R L	185		1735
	I O	190		1745
	E Y	195		1765
	R E	200	N2	1775
Non cadres	S R	210		supprimé
	S	215		supprimé
		220		1815
		235	N3	1910
	T A	245		1930
	E M	260		2030
	C D	270	N4	2100
	H E	290	N5	2250
		295		2270
		300	CTE	2450
		360	1.1&1.2	2780
Cadres		420	2.1	3230
		510	2.2	3910
		600	3.1	4590
		750	3.2	5720



Par ailleurs, suite aux demandes depuis plusieurs mois, de la CFE-CGC et de l'ensemble des OS, la Direction nous recevra à la rentrée en vue d'apporter des réponses à cette inflation galopante.



Les élus CFE-CGC restent mobilisés pour défendre les intérêts de tous les salariés !

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France





Madame CLAVÉ Hélène  
Directrice des affaires sociales FNAM  
22 avenue Franklin Roosevelt F – 75008 Paris

28 juin 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception, N° : 1A 181 114 3887 2

Madame la Directrice des affaires sociales FNAM,

Le 13 janvier 2022 nous vous écrivions afin d'ouvrir rapidement de réelles négociations salariales et une revalorisation de l'ensemble des niveaux de la classification CCNTA.

Le 25 janvier 2022, comme nous l'avions annoncé lors de la CPPNI de la branche du transport aérien du 18 janvier, nous vous avons fait parvenir une proposition FNEMA CFE-CGC de revalorisation pour l'ensemble des salaires minima conventionnels de la CCNTA PS.

Ce même jour vous avez mis à la signature des Organisations Syndicales représentatives de la branche l'avenant 96 relatif aux salaires 2022 de la CCNTA PS. Avenant où seuls les 12 coefficients Ouvriers/Employés ont été très faiblement réévalués. 114€ d'écart entre le 1er coefficient et le 12ème, des écarts de 3€ entre certains coefficients, bref un exercice de style contraint par un ajustement à l'augmentation du SMIC.

La FNEMA CFE-CGC n'a pas signé cet avenant.

Par ce courrier, la FNEMA CFE-CGC vous rappelle que l'ensemble des salariés de la branche attendent beaucoup de la négociation prochaine sur les minimas conventionnels.

Le dernier « ajustement » de l'ensemble des salaires minima conventionnels de la CCNTA PS a eu lieu en juin 2019. Cela fait donc maintenant 3 ans que les salaires minimum conventionnels des Techniciens, Agents de Maitrises et les Cadres n'ont pas évolués.

TOUS les salariés du secteur subissent les effets de l'activité partielle. Dispositif bien évidemment protecteur mais très impactant financièrement.

TOUS les salariés du secteur subissent une inflation qui est aujourd'hui insupportable.

Nous vous rappelons les recommandations gouvernementales qui incitent les employeurs à augmenter les salaires.

Nous n'ignorons pas le contexte général actuel et particulièrement celui du transport aérien, mais c'est bien à la Branche de se saisir de la question du pouvoir d'achat de nos salariés. Notre objectif doit rester celui d'avoir une Branche attractive. Nous commençons à subir les effets d'un manque de candidat, à nous d'inverser la tendance. Nous devons envoyer un signal fort aux salariés par l'intermédiaire de nos entreprises et principalement pour celles qui se contentent de s'aligner sur nos minimas conventionnels.

Veuillez recevoir Madame la Directrice des affaires sociales FNAM, nos salutations les meilleures.

Pour les négociateurs FNEMA CFE-CGC de la CPPNI,  
Patrick Macé

Copie : DGAC